

AVIS A LA POPULATION

Evaluation des incidences sur l'environnement

Consultation du public avant l'étude d'incidences

La SA PARX'S ayant son siège social chaussée de Jodoigne, 29 à 1390 Grez-Doiceau et représentée par Monsieur André DOR, informe le public qu'elle prévoit d'introduire prochainement auprès de la Commune de Profondeville une demande de permis d'urbanisme de constructions groupées en phases ayant pour objet la construction de 87 logements, de 4 espaces commerciaux et de nouvelles voiries.

Le site du projet est localisé rue de l'Oseraie et rue Alphonse Jaumain et cadastré Profondeville section B n°84f24, 84r31 et 84g26.

Le demandeur va faire procéder à la réalisation préalable d'une étude d'incidences sur l'environnement.

Conformément à l'article D.29-5, §1er, alinéa 1er du Livre 1er du Code de l'environnement, quiconque est invité à assister à la **réunion d'information** qui sera organisée en

la salle Communale, Place de l'Armistice à Bois-de-Villers

le 21 février à 20h00

Cette réunion aura pour objet;

- de permettre au demandeur de présenter son projet;
- de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet;
- de mettre en évidence les éventuels points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences;
- de présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidences.

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de la SA PARX'S par téléphone au 0497/48.05.16, par fax au 010/68.19.82 et par email à info@parxs.com.

Conformément à l'article R.41-4 du livre 1er du Code de l'Environnement, toute personne pourra, dans un délai de quinze jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal de la Commune de Profondeville, chaussée de Dinant, 2 à 5170 Profondeville en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adressera copie au demandeur la SA Parx's ayant son siège social chaussée de Jodoigne, 29 à 1390 Grez-Doiceau.